

N° : DE/44/7.1/19.03.2018-2

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	10
Présents	35	Absents non représentés :	2
VOTANTS			45

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Rémy ARNAUD, M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Sandrine LAGNEAU, M. Alain BRES, M. Didier CARLE, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Karine CANDALE (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), Mme Annie GARNERO (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), M. Gérard GERENT (pouvoir donné à M. Pascal BONNIN), M. Jacques GRAU (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Françoise LAFAURE (pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Annie MILLET (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), Mme Fabienne THOMAS (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA).

Etaient Absents non représentés :

M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Sandrine LAGNEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2018

En application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république et de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé d'un rapport sur les orientations budgétaires.

La Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » est concernée.

Ce rapport s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires de la Communauté de Communes. Il permet aux délégués communautaires d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Il permet également au Président de connaître les différentes propositions des délégués.

Ce rapport ne constitue cependant qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

CONSIDERANT que le débat relatif au ROB 2018 a été tenu et qu'il a fait l'objet d'une discussion entre élus communautaires,

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE du débat relatif au rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**





Rapport d'orientation budgétaire 2018 - Les Sorgues du Comtat



Sommaire

- Chapitre 1 : Cadre Juridique
- Chapitre 2 : Les évolutions législatives
- Chapitre 3 : Loi des Finances 2018
- Chapitre 4 : Comptes de résultat 2017
- Chapitre 5 : Prévisionnel 2018
- Chapitre 6 : Dette Budget principal
- Chapitre 7 : La Masse salariale
- Chapitre 8 : Budgets annexes

Chapitre 1 : Cadre juridique

- Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.
- L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu renforcer la transparence des collectivités territoriales en modifiant les règles relatives au DOB. Le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.
- Le rapport étant le document sur lequel s'appuie le DOB, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de la collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- En raison de la strate de l'EPCI, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).
- Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié.
- Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.



Chapitre 2 : Les évolutions en 2017

- Schéma de mutualisation
- Nouvelle politique de la Ville : deux contrats de ville pour Monteux et Sorgues
- La communauté de communes exerce la compétence Tourisme depuis le 1^{er} janvier 2017
- Compétence Assainissement non collectif depuis le 1^{er} janvier 2017
- Intégration de Bédarrides et Sorgues au 1^{er} janvier 2017



Chapitre 2 : Les évolutions législatives

■ La Loi NOTRE:

- Compétence « Gémapi » à compter du 1^{er} janvier 2018
- Compétence « Eaux et Assainissement à compter de 2020 »

Chapitre 3 : La Loi des Finances 2018

Fiscalité :

- ◆ Dégrèvement de la taxe d'habitation pour certaines contribuables (30%) en 2018. Cette mesure n'entraîne pas de perte pour la collectivité, il y aura une compensation d'exonération TH

Taxe Gémap : délai d'institution pour 2017 reporté au 15/2/2018

Concours de l'Etat :

- ◆ Enveloppes des concours plafonnés : Gelée en valeur à périmètre constant, croissance de certaines dotations compensée par une réduction des dotations soumises à minoration
- ◆ Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) + 72M€
- ◆ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) + 127 M€
- ◆ Périmètre des dotations minorées : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) communes et EPCI (-11,58% en moyenne pour les EPCI)
- ◆ Renforcement du renforcement de la péréquation verticale

Fiscalité

- ◆ Le coefficient de revalorisation des bases devrait être de l'ordre de 1,2 % en 2018

Chapitre 3 : La Loi des Finances 2018

- **FPIC :**

À compter de 2018, indexation supprimée et montant définitivement en niveau à 1 Md€

- **Maîtrise de la dépense et de la Dette :**

- **Objectifs d'évolution de la dépense et du solde de financement des APUL (Administrations Publiques Locales)**

- Objectifs d'évolution de la dépense de fonctionnement et de la dette des collectivités territoriales
- Plafond des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales
- Nouvelle règle prudentielle d'endettement
- Objectifs Locaux : à chaque DOB, l'EPCI présente sur le périmètre du budget principal des des budgets annexes les objectifs d'évolution en valeur des DRF et du BF (besoin de financement annuel) Emprunts, minorés des remboursements de dette.
- Objectifs nationaux : DRF en valeur à périmètre constant +1,2% par an de 2018 à 2022
- Contrats conclus avec l'Etat de droit pour les EPCI dont les dépenses constatées dans le BG en 2016 est supérieur à 60 M€
- Plafonds d'endettement : 12 années pour les EPCI à fiscalité propre

Chapitre 4 :

Compte de résultat 2017- Budget Principal

Section de fonctionnement

Dépenses

Recettes

Charges de personnel	9.928.574
Charges à caractère général	7.248.618
Participations et Subventions	1.124.973
Charges de gestion courante	178.726
FPIC + Reversement de fiscalité	10.596.902
Intérêts de la dette	580.374
Opérations d'ordre	968.130
TOTAL	30.626.297

Produits des services	682 793
Impôts et taxes	27.968.885
Dotations et participations	6.625.002
Produits de gestion courante	172.105
Atténuations de charges	275.227
Autres produits exceptionnels	46.855
Opérations d'ordre	138.224
Report excédent N-1	141.779
TOTAL	36.050.870

Résultat de fonctionnement 2017 : + 5.424.573 €

Compte de résultat 2017- Budget Principal Section d'investissement

Dépenses

	réalisé
Etudes	28.579
Equipements et travaux	2.885.453
Fonds de concours	43.093
Remboursement du capital d'emprunt	1.639.130
Opérations d'ordre	138.224
Déficit reporté	84.572
TOTAL	4.819.051

Recettes

	réalisé
Dotations (FCTVA)	355.460
Subventions	555.349
Cautions	900
Opérations d'ordres	968.130
Excédent capitalisé	1.250.000
TOTAL	3.129.839

Résultat d'investissement 2017: - 1.689.212€
Résultat Global 2017 : 3.735.361 €

Compte de résultat Budgets annexes

	Fonctionnement	Investissement	SOLDE
Zac des Gaffins	- 103,00	- 103 898,00	- 104 001
Zac des Mourgues	56 930	- 914 368	- 857 438
Site du Pérussier	148 101	- 21 299	126 802
ZAC des Escampades	60 586	- 960 316	- 899 730
ZAC de Beaulieu	195 008	- 2 456 335	- 2 261 327
ST Hilaire 2	-	- 628 132	- 628 132
SPANC	10 216		10 216
OTI	24 417		24 417
Résultats budgets annexes	495 155	- 5 084 348	- 4 589 193

Chapitre 5 :

PREVISIONNEL 2018






Budget 2018

- En 2017, suite à un contentieux les annuités d'emprunt pour les communes de Bédarrides et Sorgues ont été bloquées, ce qui entraîne une annuité 2018 revue à la hausse en tenant compte des annuités non réglées
- Fonctionnement : Objectif Budget stable, malgré une baisse de la DGF (perte de la DGF bonifiée) et l'institution de la taxe GEMAPI
- Investissement : continuité des programmes d'investissement lancés en 2017

BP 2018: Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	Objectif croissance zéro	Impôts - Valeurs locatives + 1,2% - Taxe Gémapi 650.000 - Pas d'augmentation de taux de TEOM, CFE, TH et FB	
Charges de personnel	- Effet GVT - Effectif constant - Des départs à la retraite, remplacés		
Contributions et participations	- Subventions aux associations - Politique de la ville : 20 000€ pour les 2 contrats de ville Monteux et Sorgues - Syndicats de rivières ? - OTI et SPANC	Dotations	- Baisse estimée de la DGF car perte de la DGF Bonifiée --300 000€
FPIC	-FPIC : 115.000€ environ (entre le FPIC recettes et dépenses)		

Investissements Principaux par communes



Principaux Investissements	Montant total des programmes
SORGUES – Rue Ducrès, Route d’Entraigues, Chemin des Daulands, Réfection de voiries et mise en sécurité, aménagement Bureaux Services Techniques	6 800 000
PERNES – Centre Ancien, 2^{ème} et 3^{ème} Tranche, RD1 à Pernes les Fontaines, Réfection de Voiries et mise en sécurité	1 300 000
MONTEUX – Tour de ville et centre ancien, Rue Jules Fabre, Av E Grangier, Route de Velleron, Réfection voiries et mise en sécurité	3 500 000
ALTHEN DES PALUDS – Aménagement de parking, Réfection voiries diverses et mise en sécurité	370 000
BEDARRIDES – Aménagement d’un parking et travaux de réfection de voiries diverses et mise en sécurité	650 000
Acquisition de Matériel et Véhicules (BOM, Balayuses..) Aménagement bureaux CCSC	2 000 000




Budget 2018

Des enveloppes financières seront affectées pour 2018 et 2019, en fonction de la date de démarrage et de la durée des travaux de ces investissements

Le financement des projets d'investissement

Les principales recettes 2018

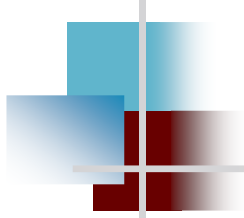


Recettes	2018
FCTVA	800 000
Subventions et fonds de concours	980 000
Autofinancement	2 700 000
Participations Rue du crès	470 000

Chapitre 6 :

La Dette – Budget Principal

Annuité de la dette 2018



■ <u>Annuité 2018 :</u>	<i>Intérêts</i>	<i>933 750 €</i>
	<i>Capital</i>	<i>2 566 763 €</i>
■ <u>Annuité 2017 due :</u>	<i>Intérêts</i>	<i>485 815 €</i>
	<i>Capital</i>	<i>912 823 €</i>
■ <u>Total annuité 2018:</u>	<i>Intérêts</i>	<i>1 419 565 €</i>
	<i>Capital</i>	<i>3 479 587 €</i>

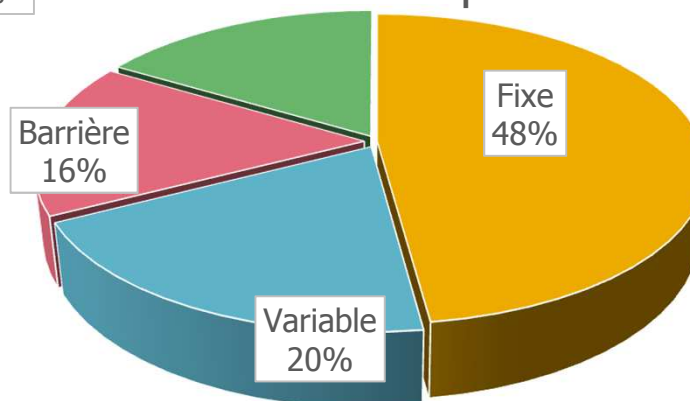
Caractéristiques de la dette au 1er janvier 2018 *avec dette 2017 de la CCPRO payée*

Budget principal

CRD	27 369 673 €
Taux moyen	3,43%
Durée de vie résiduelle	13 ans et 2 mois

Livret A
16%

Caractéristiques



Classification des emprunts

Prêteur	Montant initial	CRD au 01/01/2018	Taux	Classification
DEXIA CREDIT LOCAL	2 200 000	190 984,73	Taux Fixe 4,65 %	1A
CAISSE D'EPARGNE	700 000	114 538,83	Taux Fixe 3,86 %	1A
DEXIA CREDIT LOCAL	1 000 000	238 060,62	Taux Fixe 3,57 %	1A
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000	328 596,01	Taux Fixe 4,14 %	1A
CAISSE D'EPARGNE	1 000 000	333 333,30	Taux Fixe 3,89 % si EURIBOR 12 mois ≤ 5,40% sinon Euribor	1B
BFT CACIB	3 000 000	1 229 430	Taux Variable 0.8610 %	1A
BFT CACIB	1 000 000	424 644	Taux Variable 0.8610 %	1A
BFT CACIB	1 000 000	454 320	Taux Variable 0.8610 %	1A

Classification des emprunts

Prêteur	Montant initial	CRD au 01/01/18	Taux	Classification
CAISSE D'EPARGNE	2 695 206	1 466 666,65	Taux Fixe 3,70 % si EURIBOR 12 mois ≤ 5,50% sinon Euribor	1B
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000	1 482 174,53	4,80 %	1A
CAISSE EPARGNE	4 000 000	3 153 721,93	4,04 %	1A
CDC	2 446 000	2 262 550	2 %	1A
CAISSE EPARGNE	2 000 000	1 924 502,59	Taux fixe 2,86%	1A
CDC (reprise CCPRO)	1 029 330	960 511,15	Taux fixe 3,92%	1A
CDC (reprise CCPRO)	1 707 469	1 593 637,50	Livret A + 1	1A
CRCA (reprise CCPRO)	286 553	270 427,87	Taux fixe 3,53%	1A
CRCA (reprise CCPRO)	915 552	842 659,07	Taux fixe 4,97%	1A
Caisse Epargne (reprise CCPRO)	1 198 470	1 106 280	Taux fixe 4,60%	1A
Caisse Epargne (reprise CCPRO)	608 534,50	549 189,24	Taux fixe 3,19%	1A
Caisse Epargne (reprise CCPRO)	1 212 350,35	1 124 920,33	Taux fixe 4,46%	1A

Classification des emprunts

Prêteur	Montant initial	CRD au 01/01/18	Taux	Classification
DEXIA SFIL (reprise CCPRO)	860 250	790 875	Taux fixe 4,33%	1A
DEXIA SFIL (reprise CCPRO)	2 236 871	2 102 495,51	Taux fixe 4,22 %	1A
DEXIA SFIL (reprise CCPRO)	1 714 960	1 614 080	Taux fixe 4,65 %	1A
DEXIA SFIL (reprise CCPRO)	241 416	206 928	Taux fixe 4,40 %	1A
DEXIA SFIL (reprise CCPRO)	334 869,24	287 030,78	Taux fixe 3,87 %	1A
DEXIA SFIL (reprise CCPRO)	195 573,96	175 561,54	Taux fixe 2,03 %	1A
DEXIA SFIL (reprise CCPRO)	455 688,52	411 137,55	Taux fixe 3,13 %	1A
DEXIA SFIL (reprise CCPRO)	424 317,03	361 802,39	Taux fixe 4,56%	1A
DEXIA SFIL (reprise CCPRO)	765 921,10	700 803,49	Taux fixe 3,65%	1A
Banque Populaire (reprise CCPRO)	728 520	667 810	Taux fixe 3,70%	1A



Chapitre 7 : Masse salariale

Evolution des effectifs

Du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018

	Effectifs rémunérés au 1er janvier 2017	Effectifs rémunérés au 1er janvier 2018	Variation de l'effectif
Titulaires	218	229	11
Agents non titulaires	55	50	-5
Total	273	279	6

Au cours de l'année 2018

	Effectifs rémunérés au 1er janvier 2018	Effectifs prévisionnel au 31 décembre 2018	Variation de l'effectif
Titulaires	229	240	11
Agents non titulaires	50	43	-7
Total	279	283	4

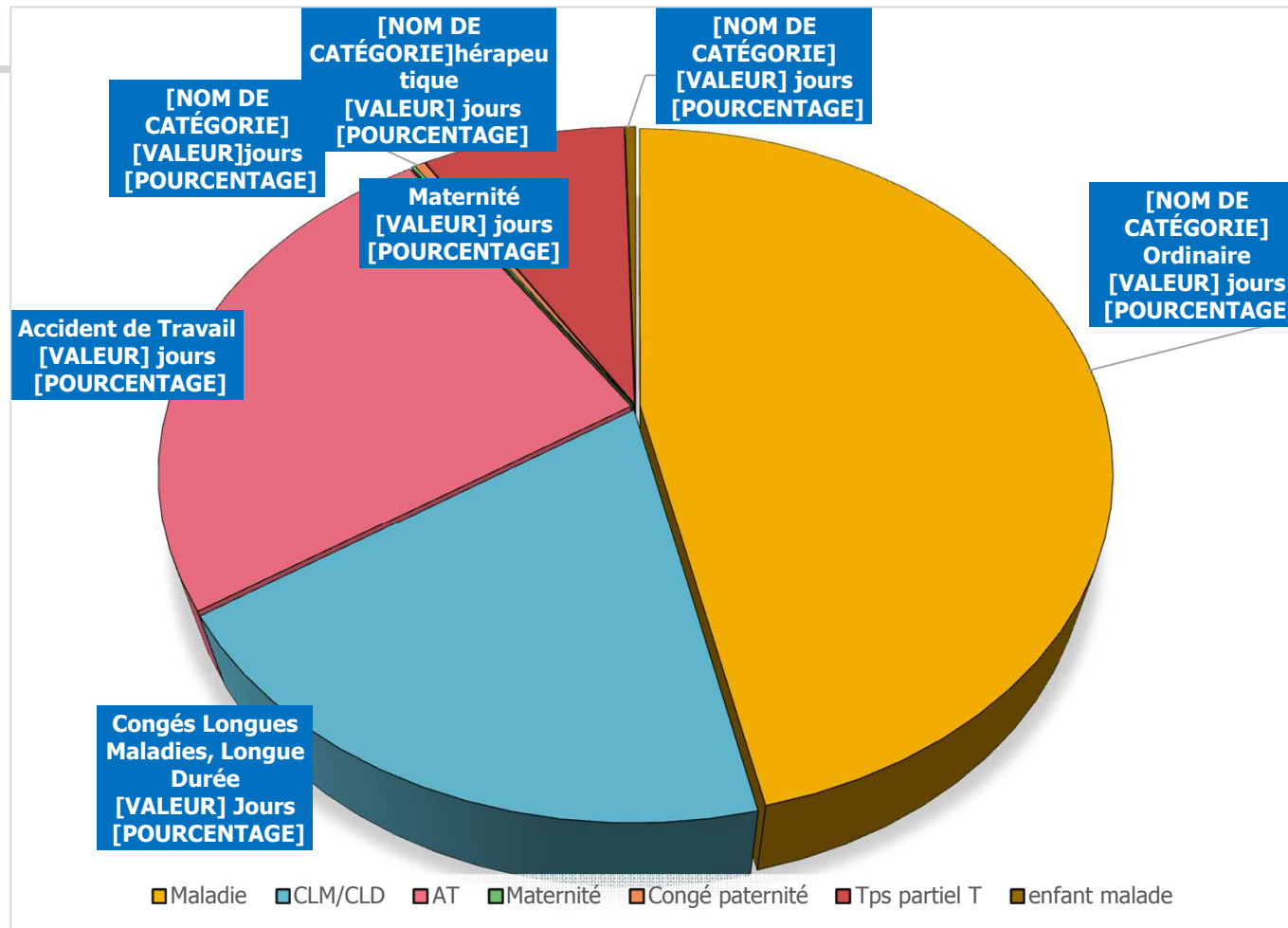


Rémunération : Coût moyen 2017

	Coût moyen annuel brut	Coût moyen annuel net
Agent titulaire de catégorie A	67875	60037
Agent titulaire de catégorie B	29880	25862
Agent titulaire de catégorie C	34750	29830
Surcroûts	7709	6495
Emploi d'avenir	15414	12990
CAE	10265	7257

ABSENCES 2017- Total 7 903 jours

maladie ordinaire 10 ETP, CLM 4 ETP, AT 5 ETP





Chapitre 8 : Budgets annexes

- **Zac des Gaffins**
 - Stock de terrains pour un montant de 103.898 €
 - Prévision 2018 : acquisitions de terrains, travaux et vente de terrains



Chapitre 8 : Budgets annexes

- **Zac de Prato 5**
- Plus de terrain sur ce budget annexe
- Un excédent de 129 324,87 € a été reversé au budget principal en 2017
- Ce budget est clos à compter de 2018



Chapitre 8 : Budgets annexes

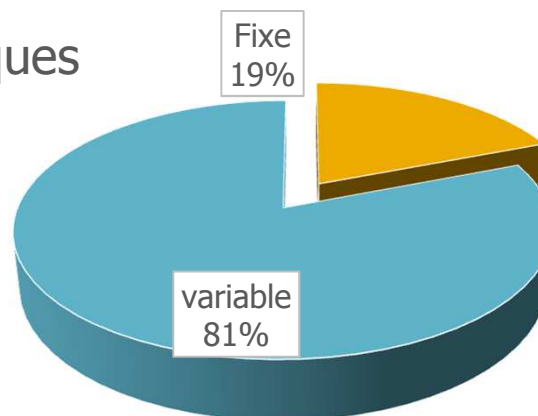
- **ZAC des Escampades**
 - Stock de terrains sur cette zone pour un montant de 1.330.303 €, un capital restant dû de 716.048 €
 - Deux maisons restent à l'inventaire de la ZAC
 - Réalisations 2017 : Vente d'un terrain 604.164 €
 - Prévision 2018 : vente des terrains restant de la Zac des Escampades

Caractéristiques de la dette au 1er janvier 2018

Budget annexe Escampades

CRD	716 048
Taux moyen	2,56 %
Durée de vie résiduelle	13 ans et 11 mois

Caractéristiques



Chapitre 8 : Budgets annexes

■ Site du Pérussier

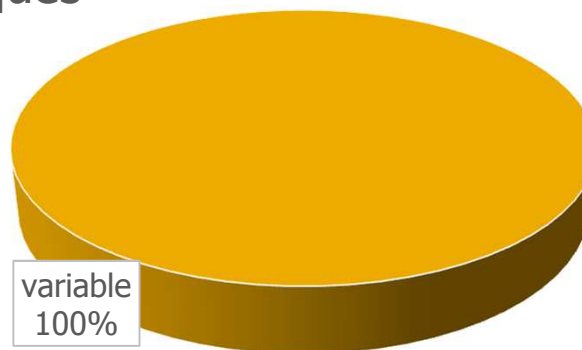
- Capital restant dû 287 887,68€
- Budget qui s'équilibre chaque année avec les locations.
- Réalisations 2017 :
- Dépenses totales (investissement et fonctionnement) : 116 555€ dont
 - Charges à caractère général
(eau, edf, entretien bâtiments, frais télécom..) 65 253 €
 - Frais de personnel : 7 488 €
 - Créances irrécouvrables 0 €
 - Emprunts : 41 585 €
 - Travaux: 2 229 €
- Recettes totales (investissement et fonctionnement) : 208 472 € dont
 - Locations et rembt frais edf 158 472 €
 - Réserve : 50 000 €

Caractéristiques de la dette au 1er janvier 2018

Budget annexe Le Pérussier

CRD	287 888
Taux moyen	0,04%
Durée de vie résiduelle	5 ans

Caractéristiques





Chapitre 8 : Budgets annexes

- **Site du Pérussier**
 - Prévisions 2018
 - Une budget équilibré en dépenses et recettes
 - Une annuité de dette d'un montant de 42 901 €
 - Des travaux d'investissement sur les bâtiments, et entretien du site

Chapitre 8 : Budgets annexes

- **Zac de Beaulieu :**
- Stock de terrains pour un montant de 36 954 548 € et un capital restant dû de 32 982 797 €
- Réalisations de 2017 :
 - Ventes de terrains : 1 253 681,01 €(terrains Ilôt B2 à la SCI MonteuxB2)
 - Fonds de concours : 1 200 000,00 € (ville de Monteux)
 - Subventions Région : 58 169,66€

 - Dépenses :

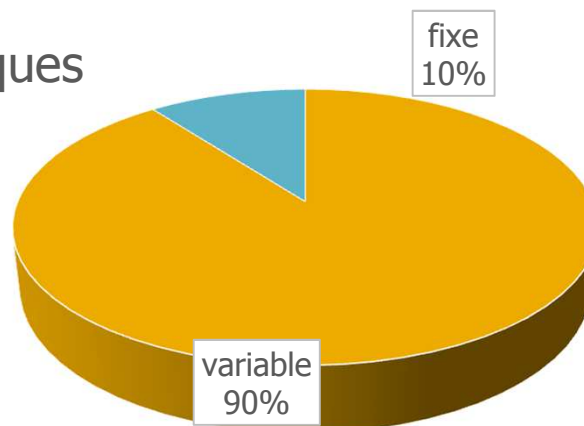
Frais d'études, Mo	129 320,61
Travaux	1 320 134,33
Intérêts des emprunts	484 396,24
Capital	1 883 071,31

Caractéristiques de la dette au 1er janvier 2018

Budget annexe Beaulieu

CRD	32 986 797€
Taux moyen	1,40%
Durée de vie résiduelle	15 ans

Caractéristiques



Chapitre 8 : Budgets annexes

- Zac de Beaulieu :
- Prévisions pour l'année 2018 :

- Recettes

■ LPA Individuel E1,E2,E3	4 045 000
■ LPA F2, F3, F4	5 150 000
■ Equilis entrée nord A1- A2-A3	3 585 000
■ F1	1 360 000
■ Location Snack/activités	20 000
■ Equilis H3	1 238 440
■ Equilis D1 Cœur de Quartier	2 500 000
■ SPIROU	loyer + 1 ^{er} versement

- Dépenses

■ Etudes préalables, MO, relevés topo	200 000
■ Travaux TF/TC	1 000 000
■ Parking	2 000 000
■ Travaux Spirou	2 000 000
■ Personnel, divers, imprévus	100 000
■ Emprunts (capital et intérêts)	2 554 357



Chapitre 8 : Budgets annexes

- **St Hilaire 2 :**
 - Stock de terrains pour un montant de 628 131,64€
 - Prévisions 2018 : vente du dernier terrain
 - Remboursement du prêt relais a été effectué en 2017



Chapitre 8 : Budgets annexes

- **Zac des Mourgues**
 - Stock de terrains pour un montant de 796 982,67 €
 - Emprunt remboursé au 1 janvier 2017 pour 600 000 €
 - Prévisions 2018 : Achat terrains, et vente du stock